

Objectif

Le présent document contient des informations clés pour les investisseurs essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : Swiss Life Funds (F) ESG Money Market Euro

Catégorie d'actions : I (ISIN : FR0010089649)

Ce produit est agréé dans le pays suivant : France et autorisé également dans les pays suivants : Allemagne, Suisse.

Initiateur du produit : Ce produit est géré par Swiss Life Asset Managers France, une filiale du groupe Swiss Life, qui est réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et agréé dans le pays suivant : France. L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est responsable de la supervision de Swiss Life Asset Managers France pour ce qui relève du présent Document d'informations clés. Pour plus d'informations sur ce produit, veuillez-vous reporter à l'adresse <https://fr.swisslife-am.com> ou appeler le +33 1 45 08 79 70.

Ce document d'informations clés est daté du 1 janvier 2023.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de type Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Classification : Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard

Durée : Ce produit n'a pas de date d'échéance spécifique.

La SICAV a été créée le 5 décembre 1995 pour une durée de 99 ans.

Swiss Life Asset Managers France est en droit de résilier le produit de manière unilatérale. La société de gestion se réserve le droit de procéder à tout changement ou mutation susceptible de conduire à la fusion, scission ou la liquidation de votre produit.

Objectifs

L'objectif de gestion est de permettre aux actionnaires d'obtenir pour des placements à court terme, un rendement supérieur à celui de l'indice €STR capitalisé, après déduction des frais de gestion. Dans certaines situations de marché tel que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative de la SICAV pourrait baisser de manière structurelle, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de la SICAV. A cela, est associé un objectif extra-financier, qui se traduit par l'intégration de critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) de manière systématique et une gestion ISR de type « best-in-universe ». Le gérant cherche à obtenir la meilleure combinaison en termes de rendement, risque, liquidité et qualité ESG.

Le produit est géré activement et de manière discrétionnaire. Le fonds n'est pas géré en référence à un indice.

Conformément à l'article 17.7 du Règlement (UE) 2017/1131, la SICAV pourra placer plus de 5% et jusqu'à 100 % de ses actifs dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par une ou plusieurs administrations, institutions ou organisations visées dans le prospectus. La SICAV est investie en obligations et en titres de créances négociables à taux fixes et variables de référence monétaire.

Au moment de leur acquisition, les émissions doivent bénéficier d'une évaluation positive de leur bonne qualité de crédit correspondant à une notation interne court terme supérieure ou égale à S2 selon la procédure d'évaluation de la qualité de crédit décrite dans le prospectus.

La SICAV pourra investir dans des instruments financiers ayant une maturité résiduelle jusqu'à l'échéance légale inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours. La maturité moyenne pondérée du portefeuille (ou WAM) est inférieure ou égale à 6 mois. La durée de vie moyenne pondérée du portefeuille (ou WAL) de la SICAV est inférieure ou égale à 12 mois.

La gestion souhaite limiter les risques de réputation et de marché qui pourraient être associés à des émetteurs ou à des activités qui portent atteinte aux facteurs de durabilité. Dans cet objectif, Swiss Life Asset Managers France a défini des exclusions de trois types différents : réglementaires (notamment sur les armes controversées), sectorielles (par exemple, sur le charbon thermique) et normatives (par exemple, sur la violation des principes du Pacte Mondial).

La gestion prend également en compte les incidences négatives en matière de durabilité à travers le suivi de deux indicateurs : le suivi de l'intensité des émissions de carbone ; et le suivi de l'UNGC. Il s'agit de l'indicateur des controverses développé par le MSCI, qui utilise son modèle des controverses pour déterminer si une entreprise respecte les 10 principes énoncés dans le Pacte mondial des Nations Unies.

Dans le cadre de l'approche « best-in-universe », la méthode de sélection ESG de l'univers d'investissement éligible privilégie les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité (sous réserve des secteurs exclus). La prise en compte des critères extra-financiers couvre au moins 90 % du portefeuille (ce pourcentage s'appréciant en capitalisation). La Société de Gestion s'appuie sur la recherche externe d'une agence de notation reconnue MSCI qui analyse et évalue les émetteurs sur les 3 piliers E, S et G.

Fourchette de sensibilité : de 0 à 0,50.

Instruments dérivés : jusqu'à 100% de l'actif (couverture des risques de taux et de change).

OPCVM, FIA ou Fonds d'investissement de droit étranger : jusqu'à 10% maximum de son actif en parts ou actions d'OPCVM monétaires de droit français ou européens n'investissant pas plus de 10% de leur actif dans des parts ou actions d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger.

Opérations d'emprunts et cessions temporaires de titres : mises en pension jusqu'à 100% et prises en pension jusqu'à 10% de l'actif.

Vous pouvez demander le rachat de vos actions chaque jour ouvré.

Les dividendes ne sont pas destinés à être distribués. Tout revenu dérivé du produit est réinvesti.

Investisseurs de détail visés : Tous souscripteurs et plus particulièrement destiné aux investisseurs institutionnels, sous réserve qu'ils n'aient pas la qualité de « US person ».

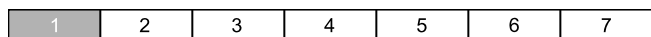
Dépositaire du produit : SwissLife Banque Privée

Informations supplémentaires sur le produit

De plus amples informations sur le produit, un exemplaire du prospectus, le dernier rapport annuel, tout rapport semestriel ultérieur et les dernières valeurs liquidatives des actions peuvent être obtenus gratuitement en français, allemand, anglais à l'adresse <https://fr.swisslife-am.com> ou auprès du siège social de Swiss Life Asset Managers France.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 mois.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque de ce produit par rapport aux autres produits. Il indique la probabilité que le produit perde de l'argent en raison des fluctuations des marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Cette classification évalue les pertes potentielles liées aux performances futures à une classe de risque très basse, et de mauvaises conditions de marché sont très peu susceptibles d'avoir un impact sur notre capacité à vous payer.

Autres risques importants pour le produit non inclus dans l'indicateur synthétique de risque : risque de liquidité, risque de contreparties, d'autres risques pourraient être engendrés : le risque opérationnel, le risque de garde, le risque de solvabilité, etc. Veuillez-vous référer au prospectus pour obtenir de plus amples informations.

Ce produit n'inclut aucune protection contre les risques de baisse future des marchés, vous pourriez donc perdre tout ou une partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser ce qui est dû, vous pourriez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, mais peuvent ne pas inclure tous les coûts que vous payez à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter le montant que vous récupérez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. Les évolutions futures des marchés sont incertaines et ne peuvent pas être prévues avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions illustre ce que vous pourriez récupérer dans des conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 mois

Exemple d'investissement : EUR 10 000

Si vous sortez après 3 mois

Scénarios		
Minimum		Il n'y a pas de rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement en pourcentage	9 770 EUR -2,3%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement en pourcentage	9 770 EUR(*) -2,3%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement en pourcentage	9 800 EUR(*) -2,0%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement en pourcentage	9 830 EUR(*) -1,7%

(*) Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre décembre 2019 et mars 2020. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre juin 2017 et septembre 2017. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2012 et décembre 2012.

Que se passe-t-il si Swiss Life Asset Managers France n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas d'insolvabilité de Swiss Life Asset Managers France (la « Société de gestion »), les actifs du produit conservés par le Dépositaire ne seront pas affectés. Les actifs du produit sont conservés par SwissLife Banque Privée (le « Dépositaire »). Toutefois, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'une personne agissant en son nom, le produit peut subir une perte financière. Ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs de ceux du produit. Le Dépositaire sera également responsable envers le produit et les investisseurs de toute perte découlant, entre autres, d'une négligence, d'une fraude ou d'un manquement intentionnel de sa part à remplir correctement ses obligations (sous réserve de certaines limitations). En cas de défaillance de la Société de gestion ou du Dépositaire, il n'existe aucun système de compensation ou de garantie pour les investisseurs.

L'investissement dans le produit n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Voici notre supposition :

- La première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour les autres périodes de détention, nous supposons que le produit enregistre la performance indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Si vous sortez après 3 mois	
Coûts totaux	207 EUR
Incidence des coûts (*)	2,1% par an

(*) Cela illustre l'effet des coûts sur une période de détention inférieure à 1 an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres de l'impact en termes de coûts fournis pour d'autres PRIIP.

Ces chiffres comprennent les frais de distribution maximum que la personne qui vous vend le produit peut facturer (2,0% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des frais de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 3 mois
Coûts d'entrée	2,0% du montant que vous payez lors de l'entrée dans cet investissement. Cela inclut des coûts de distribution de 2.0 % du montant investi / 200 EUR. C'est le montant maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vendra le produit vous informera du montant réel.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit pourrait le faire.	Aucun
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou charges d'exploitation	0,1% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	3 EUR
Coûts de transaction	0,2% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achèterons et vendrons.	4 EUR
Coûts accessoires prélevés dans des conditions spécifiques		
Commissions liée au résultat	Aucune commission de performance n'est due au titre de ce produit.	Néant

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention minimum recommandée : 3 mois

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre produit à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez recevoir moins que prévu si vous sortez avant la fin de la période de détention recommandée. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

Vous pouvez demander le rachat d'une partie ou de la totalité de vos parts auprès de SwissLife Banque Privée. Votre demande de rachat s'effectuera sur la base de la dernière valeur liquidative établie après la date limite de centralisation des rachats (soit à cours inconnu). Elle est reçue au plus tard avant 12h00 (heure de Paris) à la date d'établissement de la valeur liquidative et le règlement des rachats se fera le même jours.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le Service Client au +33 1 45 08 79 70, à l'adresse suivante reclamation@swisslife-am.com, ou par courrier à Swiss Life Asset Managers France, Service Client - Réclamation, 153 rue Saint-Honoré, 75001 PARIS. Dans le cas où suite à vos différents échanges, vous estimez que la réponse apportée n'est pas satisfaisante, vous pouvez vous adresser gratuitement au médiateur de l'Autorité des marchés financiers : 1. Par courrier adressé à : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 2 ; 2. Depuis le formulaire électronique accessible sur le site Internet de l'AMF : <http://www.amf-france.org>.

Autres informations pertinentes

Les documents légaux ainsi que le rapport ESG sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur le site internet : <https://fr.swisslife-am.com/fr/home.html>.

Le fonds promeut des critères ESG au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27/11/2019 et bénéficie du label ISR (référentiel du label ISR français publié le 23/07/2020).

Des informations sur les performances passées du produit sont disponibles à l'adresse https://funds.swisslife-am.com/documents/Past_Performance/FR/HST_PERF_FR0010089649_fr.pdf. Les données de performances passées sont présentées pour 10 années.

Les calculs de scénarios de performance mensuels précédents du produit sont disponibles à l'adresse https://funds.swisslife-am.com/documents/Scenario_Performance/FR/SNR_PERF_FR0010089649_fr.pdf.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous référer à notre site internet, l'ensemble de la documentation légale y figure. Le présent document sera mis à jour au minimum une fois tous les 12 mois.